

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 14 septembre 2026		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 10 VOTANTS : 10	PRESENTS : LAURENT PATUEL, MONIQUE NAGORNY, FRANCK SOUQUET-GRUMEY, JEAN-CLAUDE BRUN, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, PERRINE ARVIN BEROD, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, AZZDINE BOUIREK EXCUSES : SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, GILLES GIGUET SEBASTIEN VIOLI, STEPHANE MARCHAIS, BERENICE LACOMBE, FREDERIC JOGUET, SIGRID PELISSET, LUCAS DA SILVA GOMES, JEAN-CLAUDE PAULY, GABRIEL VIARD-GAUDIN, PHILIPPE PRUD'HOMME POUVOIRS : SIGRID PELISSET AYANT DONNE POUVOIR A TIFFANY BRUGNON ABSENTS : FREDERIC REY, LOUIS SOCQUET-CLERC, FRANCK PACCARD, DELIBERATION RELEVANT DE LA CARTE DE COMPETENCE GEMAPI : AZZDINE BOUIREK NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
CARTE DE COMPETENCE GEMAPI QUORUM : 10 Séance sans condition de quorum		
DATE DE LA CONVOCATION : 1 ^{ère} convocation 31/08/26 Absence de quorum à la séance du 07/09/26 2 nd e convocation 08/09/2026		

Secrétaire de séance : Pascal CHEVALLEREAU
Rapporteur : Laurent PATUEL
Délibération n°26-28

Objet : GEMAPI – Etude de réduction des risques d'inondation du ruisseau de Balme à Marthod, approbation de l'opération et demandes de subventions

Le ruisseau de Balme draine le flanc est du massif des Bauges entre les Duines et la plaine du canal sur la commune de Marthod. Il traverse les hameaux de Balme dessus et Balme dessous.

Suite à la crue de janvier 2018, de nombreuses érosions de berges se sont développées dont un glissement de terrain sur la partie médiane de ce cours d'eau. Ce glissement associé à la rupture d'un ancien busage génère une incision du cours d'eau et des apports en matériaux. En aval, au moins 2 ouvrages limitants, buses et grilles sous dimensionnées, génèrent des débordement et inondations de plusieurs habitations.

Ce cours d'eau présente de multiples problématiques qu'il est nécessaire de mettre en lien afin de proposer un programme d'action cohérent.

En parallèle à la mise en œuvre de la phase d'étude préalable au PAPI, compte tenu de la zone à enjeux, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité de réduction des risques d'inondations du ruisseau de Balme.

Cette étude sera menée en 2 phases :

- un premier diagnostic de l'aléa inondation/ruissellement de ce cours d'eau.
- un programme d'action visant à restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Etude de faisabilité de réduction des risques d'inondation du ruisseau de Balme - <i>Investissement</i>		20 000 €
Total		20 000 €
RECETTES		
Etat - Fonds vert - Renforcement des aides apportées par les PAPI	80%	16 000 €
Maitre d'ouvrage – SMBVA	20%	4 000 €
Total		20 000 €

>>>>>>><<<<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 15 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Pascal CHEVALLEREAU,



Laurent PATUEL,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20260914-26-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

Publication : 21/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

